

Centre de Formation Permanente

Certificat juriste concurrence

Université Panthéon-Assas Paris II
École de droit et de management de Paris

Objectif

Fournir un panorama complet et actualisé du droit de la concurrence à un public de juristes d'entreprises, membres d'institutions publiques (notamment AAI), « compliance officers », « contract managers », et avocats désireux de développer une expertise concurrence, pour leur permettre de comprendre et d'identifier, notamment :

- ✓ les principales pratiques anticoncurrentielles et les procédures permettant d'éviter les sanctions pécuniaires ou de diminuer leur montant (procédures de clémence, de transaction et d'engagement);
- ✓ les actions possibles des entreprises victimes de violations des règles de droit de la concurrence et les méthodes permettant de quantifier le « préjudice anticoncurrentiel », dans le cadre d'actions en dommages et intérêts;
- ✓ les opérations de concentration soumises à notification aux autorités de concurrence ainsi que les questions devant être traitées en amont pour faciliter leur approbation;
- ✓ les principales règles en matière d'aides d'État;
- ✓ les pratiques restrictives en matière de relations commerciales et les règles tarifaires à respecter;
- ✓ les principales règles en matière de parasitisme économique et de concurrence déloyale.

Atouts

1. Une pédagogie moderne et efficace :

Pour chaque sujet un enseignement interactif et dynamique composé :

- d'un exposé précis et synthétique des règles applicables du droit de la concurrence ;
- d'une mise en application pratique des connaissances acquises par le biais de focus sur des points d'actualité par des praticiens spécialistes des questions traitées ;
- d'une étude de cas récapitulative en fin de cycle.

2. Un corps professoral composé d'universitaires et de praticiens spécialistes des questions de concurrence ;

3. Une formation certifiante de l'Université Panthéon-Assas, Paris II.

Programme

Jour	Intervenants	Thèmes ¹	H.
Jeudi 23 mai 2019			3,5
13h30-14h30	A. Lacresse (Avocat, cabinet Fidal)	INSTITUTIONS ET CRITÈRES D'APPLICABILITÉ DU DROIT EUROPÉEN La Commission, l'Autorité de la concurrence et leurs juridictions de recours ; les hypothèses de conflits de lois / conflits d'autorités	
14h30-17h00	R.Saint-Esteben (Avocat, cabinet Bredin Prat)	DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE CONCURRENCE EN DROIT INTERNE ET EN DROIT DE L'UNION Les opérations de visite et saisie, l'enquête (demandes de renseignements, auditions), l'instruction (notification de griefs, rapport), la séance Focus → les droits des entreprises lors des opérations de visites et saisies (étude de cas)	
Vendredi 24 mai 2019			4
09h00-12h00	E. Claudel (Professeur, Uni. Panthéon- Assas)	ENTENTES HORIZONTALES (cartels et échanges d'informations) Le principe d'interdiction des ententes en droit interne et en droit de l'Union ; la qualification des ententes (notion d'infraction par objet / par effet ; notion d'infraction unique et continue) ; la preuve de l'entente, la sanction des ententes	
12h00-13h00	L. Donnedieu de Vabres (Avocat, cabinet Jeantet)	Focus → la procédure de clémence Prise de contact, conditions pour l'exonération et la réduction d'amende, contours de l'obligation de coopération, pratique décisionnelle et jurisprudence récent	
14h00-17h00	E. Claudel (Professeur, Uni. Panthéon- Assas)	ENTENTES VERTICALES Étude des pratiques contractuelles susceptibles de constituer des ententes illicites ; les exemptions en matière d'entente	3
Vendredi 24 mai 2019 20h30		Dîner en présence des intervenants (optionnel) Lieu TBC	

¹ Chaque thème couvre le droit français et le droit de l'Union européenne.

<p>Jeudi 13 juin 2019 14h00-17h30</p>	<p>A. de Moncuit (Référéndaire, CJUE)</p>	<p>ABUS DE POSITION DOMINANTE Critères de la position dominante ; principales pratiques abusives (abus d'éviction, abus d'exploitation, analyse des remises et des autres pratiques tarifaires) ; approche par la forme / approche par les effets ; moyens de défense</p>	
<p>Vendredi 14 juin 2019 09h00-10h00</p> <p>Vendredi 14 juin 2019 10h00-12h00</p> <p>12h00-13h00</p>	<p>Michaël Cousin (Avocat, cabinet Ashurst)</p> <p>E. Claudel (Professeur, Uni. Panthéon- Assas)</p> <p>Isabelle Horem (Directrice juridique Distribution et Concurrence, Chanel)</p>	<p>Focus → études de cas préparés par Michaël Cousin (abus de position dominante dans le secteur des nouvelles technologies)</p> <p>AMENDES ENCOURUES ET PROCÉDURES PERMETTANT D'ÉVITER OU DE LIMITER LA SANCTION Plafond et paramètres du calcul de la sanction ; Engagements et Transaction (ex procédure de non contestation de griefs en France) : conditions, bénéfiques et risques pour l'entreprise.</p> <p>Focus → les zones grises en matière de sanction, le cas des accords verticaux : retour sur l'arrêt Coty de la CJUE</p>	<p>4</p>
<p>Vendredi 14 juin 2019 14h00-18h00</p>	<p>A. de Moncuit (Référéndaire, CJUE)</p> <p>et</p> <p>O. d'Ormesson (Membre de l'Autorité de la concurrence) pour l'étude de cas</p>	<p>AIDES D'ÉTAT : Qualification, légalité, exemptions, mise en œuvre de la procédure contentieuse</p> <p>Focus → la pratique des « tax rulings », les aides d'État en matière fiscale et la difficile application de la condition de « sélectivité »</p> <p>LES CONCENTRATIONS Présentation de la procédure de notification (notion de « concentration », identification des seuils de notification, délimitation des marchés pertinents, définition des marchés concernés/affectés) ; description des principaux effets anticoncurrentiels ; forme et négociation des engagements afin de faciliter l'approbation d'une opération de concentration ; sanction</p> <p>Focus → étude de cas préparé par Olivier d'Ormesson</p>	<p>4</p>
<p>Jeudi 4 juillet 2019 13h30 à 17h00</p>	<p>J. Passa (Professeur, Uni. Panthéon- Assas, Avocat</p>	<p>La concurrence déloyale et le parasitisme économique</p>	<p>3,5</p>

Responsables



Emmanuelle Claudel



Aymeric de Moncuit

Emmanuelle Claudel est agrégée des facultés de droit, elle a enseigné à l'Université de Paris Ouest Nanterre la Défense où elle a codirigé le Centre de droit civil des affaires et de contentieux économique (CEDCACE) et le Master Juriste européen des affaires, avant de rejoindre en 2014 l'Université Panthéon-Assas Paris II comme Professeur de droit. Elle a écrit de nombreux articles, participé à plusieurs ouvrages collectifs en droit de la concurrence et dirige plusieurs chroniques en droit français et en droit européen de la concurrence. Emmanuelle Claudel est membre du comité exécutif de l'AFEC. Elle est également consultante.

Aymeric de Moncuit est référendaire au Tribunal de l'Union Européenne depuis 2014, après avoir été avocat puis rapporteur permanent à l'Autorité de la concurrence. Il est intervenu, dans ses différentes fonctions, dans le secteur des nouvelles technologies, le secteur pharmaceutique et le secteur des produits de grande consommation. Aymeric enseigne le droit de la concurrence à l'Université Panthéon Assas Paris II (MBA droit des affaires et management et DU *compliance officier*).

Intervenants



Rafael Amaro est maître de conférences à l'Université Descartes-Sorbonne Paris Cité où il dirige le Master 2 de contentieux. Il est spécialiste des contentieux de concurrence devant les juridictions judiciaires, sujet sur lequel il a publié de nombreux articles et soutenu une thèse de doctorat en 2012 (*Le contentieux privé des pratiques anticoncurrentielles*, th. Paris Descartes Bruylant, 2014). Il enseigne à Sciences Po Paris et intervient également en Master 2 et en LLM à l'Université Panthéon-Assas



Michael Cousin Michaël est avocat, associé au sein du département Droit européen/droit de la concurrence du cabinet Ashurst à Paris. Il est spécialisé en droit européen, en droit de la concurrence. Auteur de nombreux articles en droit de la concurrence, Michaël enseigne cette matière en LLM à l'Université de Paris II (Panthéon-Assas). Il est membre du comité de direction de l'Association française d'Etude de la Concurrence (AFEC).



Alexandre Lacresse est avocat au sein du cabinet Fidal, il était précédemment référendaire à la Cour de justice de l'Union européenne, puis rapporteur à l'Autorité de la concurrence. Il contribue régulièrement à des revues spécialisées en droit de la concurrence. Alexandre Lacresse enseigne également le droit de la concurrence au sein de plusieurs Masters et participe à la direction du Master-DJCE de Nancy.



Loraine Donnedieu de Vabres-Tranié dirige l'équipe concurrence du cabinet Jeantet. Elle a développé une expertise reconnue en droit de la concurrence et en droit européen qui lui permet de mettre en place des stratégies efficaces dans des dossiers à enjeu élevé. Elle anime une équipe solide et expérimentée dans ces domaines depuis plus de 20 ans.



Gildas de Muizon dirige le département Economic Advisory de Deloitte France. Il est diplômé de l'Ecole des mines de Paris et docteur en sciences économiques. Nommé expert judiciaire en concurrence et évaluation des préjudices près la Cour d'appel de Paris depuis 2015, Gildas maîtrise les sujets d'analyse économique appliquée au droit de la concurrence et d'évaluation des préjudices.



Olivier d'Ormesson a dirigé le bureau de New-York puis le bureau de Bruxelles du cabinet Gide entre 1989 et 1999. Olivier d'Ormesson a ensuite été coopté associé au cabinet Linklaters où il a exercé à Bruxelles jusqu'en 2003 avant de diriger pendant plus de 10 ans l'équipe concurrence du bureau de Paris. En 2014, il a été nommé Membre du Collège de l'Autorité de la concurrence. Olivier d'Ormesson est un expert incontournable du droit des concentrations et des aides d'État.



Robert Saint-Esteben dirige l'équipe concurrence du cabinet Bredin Prat. Auteur de nombreux articles sur le droit de la concurrence, Robert Saint-Esteben est fréquemment consulté dans le cadre de réformes législatives ou réglementaires. Il est Président, depuis 2012, de l'Association des avocats pratiquant le droit de la concurrence (A.P.D.C). Il est classé dans la catégorie « Star individuals » par la revue *Chambers*.



Jérôme Passa est Professeur agrégé des universités et avocat au barreau de Paris. Il intervient, dans cette dernière qualité, notamment, en droit de la concurrence déloyale. Il enseigne dans les masters spécialisés de l'Université Paris II, le droit de la propriété intellectuelle dans ses diverses composantes. Jérôme Passa est l'auteur d'un Traité de droit de la propriété industrielle, en deux volumes, qui constitue une référence en la matière et de nombreuses publications dans les diverses revues spécialisées.

Modalités pratiques

La formation est facturée entre 1690 euros (pour les candidatures avant le premier avril 2019 ou l'inscription de trois participants) et 1990 euros.

Il est possible de payer par versements échelonnés.

Le règlement peut être effectué par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Paris 2 ou par virement bancaire.

Les demandes doivent être adressées au Centre de Formation Permanente de l'Université Paris II, à l'attention de Madame Julie Bossuat (01 53 63 86 22), julie.bossuat@u-paris2.fr, 4, rue Blaise Desgoffe, 75006 Paris, **avant le 11 mai 2019**. Des renseignements peuvent également être pris auprès de Monsieur Aymeric de Moncuit à l'adresse aymeric.de-moncuit@curia.europa.eu

FICHE D'INSCRIPTION

Rubrique 1 – Identité

M, Mme, Mlle Prénom
(nom de jeune fille pour les femmes mariées)
Nom marital
Date et lieu de naissance Âge
Nationalité
Adresse
Code Postal Ville
Tél E-Mail

Rubrique 2 - Situation actuelle

A/ Vous exercez actuellement une activité professionnelle :

Fonction exercée
Nom de l'entreprise
Adresse de l'entreprise
Code Postal Ville Tél

B/ Vous êtes actuellement sans emploi : Etes-vous inscrit(e) à Pole emploi ? Oui Non

Rubrique 3 – Format

En présentiel (75006 Paris) A distance (connexion internet obligatoire)

Rubrique 4 – Tarif

1990 € par personne (à partir du 1^{er} avril)

Remise spéciale :

1690 € par personne pour toute inscription avant le 1^{er} avril

1690 € par personne pour les groupes (à partir de 3 personnes)

Total :

Le règlement peut s'effectuer par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Paris 2

J'atteste sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce dossier sont sincères et véritables.

Le/...../.....

Signature :

Document à retourner au Centre de Formation Permanente au 4, rue Blaise Desgoffe - 75006 Paris - à l'attention de Julie Bossuat